

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
PRÉSENTANT LE BUDGET PRIMITIF 2024****INTRODUCTION**

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville (www.mairie-ambazac.fr) avec le dossier présenté en Conseil municipal de Débat d'Orientation Budgétaire (*Ma Mairie > Délibérations et budgets*).

Pour rappel, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024, au-delà et au besoin, une Décision modificative indiquant le redéploiement de crédits sera soumise au Conseil municipal. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

L'article L. 5217-10-4 du CGCT précise que le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du Conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Les conseillers municipaux se voient remettre une note de synthèse que voici dès la Commission des finances qui se déroulera le 21 mars 2024.

Le budget 2024 sera voté le jeudi 28 mars par le Conseil municipal. Il pourra être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures. **Ce budget a été réalisé sur les bases du Débat d'Orientation Budgétaire présenté et adopté le mardi 5 mars 2024 en Conseil municipal.**

Contexte de l'élaboration du budget prévisionnel 2024

Les principaux paramètres du contexte macroéconomique pour 2024 sont :

- Une croissance prévue en France autour de 1,4% ;
- Une inflation prévue de 2,7% ;
- Une baisse attendue des taux d'emprunts bancaires pour la fin du 1er trimestre 2024 ;
- 25,5Md€ d'économies annoncées par le Gouvernement ;
- Une augmentation des bases d'imposition de 3,9%.

Les objectifs jusqu'en 2023 ont été de ne pas répercuter la hausse généralisée des prix sur les tarifs et les impôts locaux, de poursuivre les projets, les études de faisabilité et les demandes de subvention, de ne pas avoir recours à l'emprunt.

Dans un contexte institutionnel stabilisé, le budget prévisionnel 2024 a été établi avec la volonté, compte tenu d'un atterrissage financier fin 2023 moins favorable que prévu :

- D'adapter la feuille de route en termes d'investissements et de ralentir les engagements financiers de la ville, tout en poursuivant les travaux programmés et ou amorcés ;
- De dégager davantage de recettes tant en fonctionnement qu'en investissement du fait de la chute de l'épargne, ceci par deux leviers : la fiscalité et le recours à l'emprunt ;
- De maintenir les tarifs municipaux qui bénéficient au quotidien à tous les habitants et de maintenir les subventions aux associations et au Centre communal d'action sociale.

L'année 2023 marque la clôture de dossiers d'investissement dont les vestiaires du stade de la Mazaurie, la modernisation du chauffage de la bibliothèque, le projet maraichage, l'extension du cimetière, les vitraux de l'Eglise St Antoine, les travaux sur le domaine forestier communal pour environ 561K€. A cela s'ajoute des petits travaux dans les anciens locaux de l'Office du tourisme devenu Centre de soins infirmiers, la mise en place de la balade culturelle, le début des travaux du cheminement doux et du dojo rue Chantegros, le changement de l'éclairage de la Halle des sports, la réfection du préau de l'école Cézanne, des travaux d'amélioration du système de chauffage/chaudière à l'espace du Mont Gerbassou, la sécurisation des équipements associatifs ...

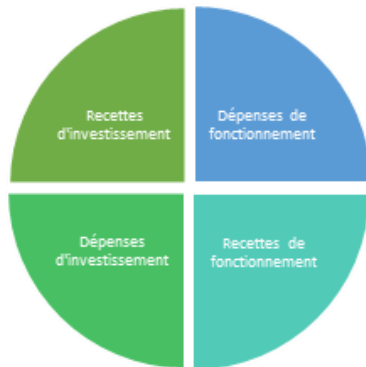
Il ressort de l'analyse de l'année 2023 que la ville a fortement été impactée par l'inflation et le rattrapage de factures d'investissement. La collectivité voit son épargne brute chuter à 606K€ (-41% par rapport à 2023) ; l'épargne nette devient négative (-107K€). La ville a cependant pu investir 2,3M€ sans avoir recours à de nouveaux emprunts. La capacité de désendettement poursuit sa baisse (6,2 années contre 7,4 en 2023).

La préparation budgétaire pour 2024 vise à atteindre les objectifs de mandat dans un contexte contraignant caractérisée par une baisse progressive attendue de l'inflation et des taux d'intérêt, une stagnation des dotations de l'Etat qui ne permet pas de compenser l'augmentation des dépenses inhérentes à la vie des collectivités (+9,8% pour l'électricité, +5% contrat désenfumage, +8,3% prestations informatiques, +5,7% SDIS...), une quasi disparition des aides complémentaires mise en place pour les collectivités notamment concernant les énergies.

A l'échelle locale, le pacte financier permet de connaître l'enveloppe globale des attributions de compensation jusqu'à 2026 ; elle sera néanmoins adaptée chaque année en fonction du nombre de bénéficiaires des services par exemple. Si le montant de ces attributions se maintient en fonctionnement, le pacte acte la création d'attributions de compensation en investissement au profit de la compétence voirie. La ville va ainsi participer aux investissements à hauteur de 34K€ par an.

COMMUNES	2024													AC 2024	AC 2025	AC 2026	AC 2027	AC 2028	AC 2029	AC 2030	AC 2031	AC 2032	AC 2033	AC 2034	AC 2035	AC 2036	AC 2037	AC 2038	AC 2039	AC 2040	AC 2041	AC 2042	AC 2043	AC 2044	AC 2045	AC 2046	AC 2047	AC 2048	AC 2049	AC 2050	AC 2051	AC 2052	AC 2053	AC 2054	AC 2055	AC 2056	AC 2057	AC 2058	AC 2059	AC 2060	AC 2061	AC 2062	AC 2063	AC 2064	AC 2065	AC 2066	AC 2067	AC 2068	AC 2069	AC 2070	AC 2071	AC 2072	AC 2073	AC 2074	AC 2075	AC 2076	AC 2077	AC 2078	AC 2079	AC 2080	AC 2081	AC 2082	AC 2083	AC 2084	AC 2085	AC 2086	AC 2087	AC 2088	AC 2089	AC 2090	AC 2091	AC 2092	AC 2093	AC 2094	AC 2095	AC 2096	AC 2097	AC 2098	AC 2099	AC 2100	AC 2101	AC 2102	AC 2103	AC 2104	AC 2105	AC 2106	AC 2107	AC 2108	AC 2109	AC 2110	AC 2111	AC 2112	AC 2113	AC 2114	AC 2115	AC 2116	AC 2117	AC 2118	AC 2119	AC 2120	AC 2121	AC 2122	AC 2123	AC 2124	AC 2125	AC 2126	AC 2127	AC 2128	AC 2129	AC 2130	AC 2131	AC 2132	AC 2133	AC 2134	AC 2135	AC 2136	AC 2137	AC 2138	AC 2139	AC 2140	AC 2141	AC 2142	AC 2143	AC 2144	AC 2145	AC 2146	AC 2147	AC 2148	AC 2149	AC 2150	AC 2151	AC 2152	AC 2153	AC 2154	AC 2155	AC 2156	AC 2157	AC 2158	AC 2159	AC 2160	AC 2161	AC 2162	AC 2163	AC 2164	AC 2165	AC 2166	AC 2167	AC 2168	AC 2169	AC 2170	AC 2171	AC 2172	AC 2173	AC 2174	AC 2175	AC 2176	AC 2177	AC 2178	AC 2179	AC 2180	AC 2181	AC 2182	AC 2183	AC 2184	AC 2185	AC 2186	AC 2187	AC 2188	AC 2189	AC 2190	AC 2191	AC 2192	AC 2193	AC 2194	AC 2195	AC 2196	AC 2197	AC 2198	AC 2199	AC 2200
	AC 2023	50% partie enfance 2024	50% AC 2024 de maintien 2024	50% AC 2024 de plus 2024	50% AC 2024 de moins 2024	Contrib. Aménagement 2024	Compos. Aménagement 2024	réflexion 2024	Impact réfect. 2024	total impact sur AC 2024																																																																																																																																																																																				
AMBAZAC	1 036 465 €	- €	10 203 €	1624	14 287 €	- €	- €	10 048 €	- 60 607 €	900 026 €	- 30 716 €	70 024 €	200 €	2 026 666 €	- €	- 36 124 €	1 000 214 €																																																																																																																																																																													
BERSAC S/VALVEY	52 481 €	- €	1 398 €	- €	1 353 €	- €	- €	1 298 €	4 249 €	48 986 €	- 11 029 €	11 325 €	0 000 €	48 681 €	- €	- 1 954 €	34 746 €																																																																																																																																																																													
BESSINES S/GARTEMPE	1 102 110 €	- €	6 054 €	144	18 174 €	- €	- €	2 509 €	- 37 180 €	1 064 504 €	- 43 504 €	10 804 €	10 804 €	2 082 224 €	- €	- 1 424 €	1 083 304 €																																																																																																																																																																													
BILLANGES	16 920 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 189 €	1 189 €	14 781 €	- €	0 000 €	0 274 €	16 244 €	- €	- 9 576 €	16 189 €																																																																																																																																																																													
BREULAUFA	8 894 €	1 814 €	- €	314 €	- €	1 143 €	- €	6 781	4 517 €	13 411 €	- €	1 300 €	6 816 €	15 711 €	- 2 084 €	- 1 405 €	12 126 €																																																																																																																																																																													
BUIS	781 €	1 214 €	- €	2 184 €	- €	1 946 €	- €	1 084	4 168 €	3 383 €	- €	2 414 €	7 276 €	8 396 €	0 €	- 1 045 €	2 804 €																																																																																																																																																																													
CHAMBONNET	272 101 €	18 814 €	- €	1 774 €	1 624	- €	- €	1 784	- 24 716 €	247 889 €	- 1 604 €	14 814 €	17 404 €	268 769 €	13 564 €	- 11 794 €	216 489 €																																																																																																																																																																													
COMPREIGNAC	157 896 €	118 €	236 €	1 246 €	- €	- €	- €	1 634 €	1 439 €	154 661 €	- 5 616 €	17 171 €	25 774 €	181 489 €	- €	- 1 094 €	176 676 €																																																																																																																																																																													
FOLLES	18 117 €	- €	- €	- €	8 186 €	- €	- €	1 334	6 021 €	11 800 €	- €	10 000 €	0 000 €	20 826 €	- €	- 4 000 €	16 826 €																																																																																																																																																																													
FROMENTAL	18 711 €	- €	4 994 €	- €	6 014	- €	- €	1 194	2 047 €	19 064 €	- €	11 274 €	6 690 €	27 842 €	- €	- 3 554 €	24 288 €																																																																																																																																																																													
JABRELLES LES BORDES	18 142 €	- €	314 €	- €	- €	3 004	- €	2 054	6 226 €	19 464 €	- €	6 614 €	22 214 €	25 474 €	- €	- 1 004 €	18 026 €																																																																																																																																																																													
LA JONCHERE ST MAURICE	90 044 €	- €	464 €	- €	14 187 €	- €	- €	2 274	- 17 000 €	73 046 €	- 6 424 €	15 984 €	6 674 €	89 860 €	- €	- 1 000 €	77 164 €																																																																																																																																																																													
LAURIERE	47 894 €	- €	- €	- €	1 874	- €	- €	374	1 484 €	49 034 €	- €	10 404 €	6 000 €	66 064 €	- €	- 2 174 €	59 804 €																																																																																																																																																																													
NANTAT	323 729 €	11 441 €	1 674	10 114	- €	- €	- €	4 324	- 29 786 €	294 009 €	- 13 174 €	14 814 €	19 644 €	304 389 €	13 514 €	- 11 004 €	296 189 €																																																																																																																																																																													
NEUL	58 994 €	7 714 €	- €	8 746 €	8 124	- €	- €	4 114	- 10 142 €	26 850 €	- €	8 741 €	27 601 €	39 644 €	- €	- 2 974 €	32 084 €																																																																																																																																																																													
RAZES	143 444 €	- €	694 €	- €	8 124	- €	- €	694	- 18 204 €	133 124 €	- 6 394 €	19 144 €	6 000 €	148 804 €	- €	- 2 144 €	146 004 €																																																																																																																																																																													
ST JOUYENT	4 714	12 814	694	4 124	1 524	- €	- €	6 324	- 20 244 €	18 009 €	- 16 554 €	1 814 €	18 814 €	17 760 €	7 124	- 13 504 €	44 184 €																																																																																																																																																																													
ST LAURENT LES EGLISES	105 293 €	- €	1 704	- €	4 104	- €	- €	1 054	- 12 634 €	92 669 €	- €	14 824 €	2 214 €	107 889 €	- €	- 11 714 €	91 704 €																																																																																																																																																																													
ST LEGER LA MONTAGNE	24 791 €	- €	1 684	- €	1 014	- €	- €	1 314	6 681 €	31 242 €	- 18 144 €	18 144	7 904	28 424 €	- €	- 2 004 €	26 420 €																																																																																																																																																																													
ST PRIEST TAURION	378 111 €	- €	2 214	144	17 484	- €	- €	1 714	- 23 267 €	374 745 €	- €	44 424 €	20 834	419 169 €	- €	- 11 814 €	397 549 €																																																																																																																																																																													
ST SULPICE LAURIERE	124 946 €	- €	464 €	- €	1 874	- €	- €	1 64	1 489 €	124 876 €	- 6 014	14 404	6 614	140 764 €	- €	- 1 714	133 034 €																																																																																																																																																																													
ST SYLVESTRE	81 391 €	- €	1 814	- €	18 874	- €	- €	4 164	- 27 234 €	34 046 €	- €	4 924	11 354 €	41 370 €	- €	- 18 214 €	35 674 €																																																																																																																																																																													
THOURON	117 €	1 484	214	1 504	6 034	- €	- €	1 424	- 19 044 €	12 182 €	- €	4 074	1 964	1 339 €	- €	- 3 674	8 004 €																																																																																																																																																																													
VALLEY	1 174	8 644	464	1 124	4 004	- €	- €	2 804	- 12 474	- 18 876	- €	11 434	1 289 €	2 496 €	1 344	- 1 714	13 444 €																																																																																																																																																																													
TOTAUX	4 073 695 €	- 56 684 €	- 42 348 €	- 33 038 €	- 150 000 €	34 705 €	- €	- 67 317 €	- 314 682 €	3 759 013 €	- 115 028 €	462 075 €	13 394 €	4 106 076 €	- 40 000 €	- 210 000 €	3 856 079 €																																																																																																																																																																													

COMMUNES	2023					2024					2025					2026				
	AC 2023	AC 2023 - contrib. enfance	AC Facta estimée 2024	AC+ADS+PRC	AC+ADS+PRC+AD	Différence globale 2023/2024	AC Facta estimée 2025	AC+ADS+PRC	AC+ADS+PRC+ACI	Différence globale 2024/2025	AC Facta estimée 2026	AC+ADS+PRC	AC+ADS+PRC+ACI	Différence globale 2025/2026	AC Facta estimée 2027	AC+ADS+PRC	AC+ADS+PRC+ACI	Différence globale 2026/2027		
AMBAZAC	1 036 465 €	1 025 885 €	890 825 €	1 036 664 €	1 002 511 €	- 34 154 €	993 682 €	1 039 521 €	1 005 368 €	- 34 154 €	996 539 €	1 042 379 €	1 008 226 €	- 34 154 €	996 539 €	1 042 379 €	1 008 226 €	- 34 154 €		
BERSAC S/VALVEY	52 481 €	50 907 €	48 306 €	58 601 €	54 746 €	- 3 855 €	48 608 €	58 904 €	55 049 €	- 3 855 €	48 511 €	59 207 €	55 351 €	- 3 855 €	48 511 €	59 207 €	55 351 €	- 3 855 €		
BESSINES S/GARTEMPE	1 102 110 €	1 072 950 €	1 064 924 €	1 093 223 €	1 083 397 €	- 9 826 €	1 070 638 €	1 096 938 €	1 089 132 €	- 7 506 €	1 076 353 €	1 102 653 €	1 094 827 €	- 7 506 €	1 076 353 €	1 102 653 €	1 094 827 €	- 7 506 €		
BILLANGES	16 920 €	16 920 €	13 781 €	20 141 €	10 194 €	- 6 746 €	13 781 €	20 141 €	10 194 €	- 6 746 €	13 781 €	20 141 €	10 194 €	- 6 746 €	13 781 €	20 141 €	10 194 €	- 6 746 €		
BREULAUFA	8 894 €	8 894 €	13 413 €	15 711 €	12 126 €	- 6 785 €	11 587 €	13 887 €	10 313 €	- 6 785 €	9 763 €	12 062 €	8 487 €	- 6 785 €	9 763 €	12 062 €	8 487 €	- 6 785 €		
BUIS	781 €	782 €	3 385 €	6 598 €	2 580 €	- 4 218 €	2 135 €	5 243 €	1 329 €	- 4 218 €	3 124	6 004	4 093 €	- 4 218 €	3 124	6 004	4 093 €	- 4 218 €		
CHAMBONNET	272 101 €	268 702 €	247 384 €	254 763 €	230 468 €	- 42 295 €	234 222 €	241 600 €	217 306 €	- 42 295 €	221 061 €	228 440 €	204 145 €	- 42 295 €	221 061 €	228 440 €	204 145 €	- 42 295 €		
COMPREIGNAC	157 896 €	157 896 €	154 661 €	181 660 €	176 575 €	- 5 311 €	154 154 €	183 342 €	176 247 €	- 5 311 €	153 800 €	181 014 €	175 920 €	- 5 311 €	153 800 €	181 014 €	175 920 €	- 5 311 €		
FOLLES	18 117 €	14 855 €	13 690 €	24 076 €	19 937 €	- 4 139 €	15 329 €	25 715 €	21 556 €	- 4 139 €	16 967 €	27 354 €	23 194 €	- 4 139 €	16 967 €	27 354 €	23 194 €	- 4 139 €		
FROMENTAL	18 711 €	17 885 €	16 064 €	27 342 €	23 788 €	- 3 554 €	16 226 €	27 504 €	23 950 €	- 3 554 €	16 388 €	27 666 €	24 112 €	- 3 554 €	16 388 €	27 666 €	24 112 €	- 3 554 €		
JABRELLES LES BORDES	18 142 €	13 142 €	19 361 €	25 373 €	18 023 €	- 6 820 €	19 361 €	25 373 €	18 023 €	- 6 820 €	19 361 €	25 373 €	18 023 €	- 6 820 €	19 361 €	25 373 €	18 023 €	- 6 820 €		
LA JONCHERE ST MAURICE	90 044 €	75 464 €	73 014 €	84 369 €	77 263 €	- 7 101 €	75 871 €	87 226 €	80 122 €	- 7 101 €	78 729 €	90 084 €	82 979 €	- 7 101 €	78 729 €	90 084 €	82 979 €	- 7 101 €		
LAURIERE	47 894 €	46 277 €	45 438 €	56 086 €	53 369 €	- 2 717 €	45 756 €	56 404 €	53 687 €	- 2 717 €	46 073 €	56 721 €	54 004 €	- 2 717 €	46 073 €	56 721 €	54 004 €	- 2 717 €		
NANTAT	323 729 €	323 729 €	294 024 €	304 385 €	280 360 €	- 44 029 €	280 583 €	290 944 €	266 919 €	- 44 029 €	267 142 €	277 502 €	253 478 €	- 44 029 €	267 142 €	277 502 €	253 478 €	- 44 029 €		
NEUL	58 994 €	47 273 €	26 850 €	47 950 €	32 085 €	- 26 909 €	28 755 €	49 855 €	33 990 €	-										



Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent les budgets de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) pour le budget principal (I), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir pour le budget principal (II). Seront par la suite présentés les mêmes éléments pour les budgets annexes (III-IV).

Pour schématiser, les budgets municipaux se répartissent en 4 quarts

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Cette section du budget communal regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux comme l'état civil, les services techniques (regroupant les espaces verts, bâtiments communaux, voirie, denrées alimentaires pour la cantine etc).

1) Les recettes de fonctionnement

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, ALSH, locations de salles, droits de place...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement prévues pour 2024 sont de 7 350 851,40€.

2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 54,3% des dépenses de fonctionnement de la ville en 2023. Afin d'anticiper des revalorisations salariales, il est prévu une enveloppe de 5,76% supérieure pour 2024.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 ont été budgétées à 6 702 233,37€.

Après exécution, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement devient l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

En 2023, la capacité d'autofinancement d'Ambazac s'est dégradée, la commune doit donc activer les leviers d'augmentation de ses recettes et poursuivre ses efforts afin de maîtriser les dépenses.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

BP Principal 2024		FONCTIONNEMENT		04/03/2024
Dépenses	Prévision	Recettes	Prévision	
011: Dépenses générales	1 761 065,37€	013: Atténuations de charges	127 000,00€	
012: Charges de Personnel	3 780 600,00€	70: Ventes produits fabriqués	685 517,08€	
014: Atténuation de produit	151 900,00€	73: Impôts et taxes	4 259 517,32€	
022: Dépenses imprévues	- €	74: Dotations, subventions	1 965 760,00€	
65: Autres charges gest courante	787 560,00€	75: Autres produits	177 757,00€	
66: Charges financières	202 258,00€	76: Produits financiers	300,00€	
67: Charges exceptionnelles	13 850,00€	77: Produits exceptionnels	125 000,00€	
68: Dotations provisions	5 000,00€	78: Reprises sur amort et provisions	10 000,00€	
TOTAL DEPENSES REELES	6 702 233,37€	TOTAL RECETTES REELES	7 350 851,40€	
023: Virement à l'investissement	525 618,03€	042: Opération d'ordre transfert	243 000,00€	
042: Immobilisation cédées	- €			
042: Dotation aux amortissements	366 000,00€			
042: Provisions créances				
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	891 618,03€	TOTAL RECETTES D'ORDRE	243 000,00€	
TOTAL (A)	7 593 851,40€	TOTAL (G)	7 593 851,40€	
RESULTAT REPORTE N-1 (002) si négatif	0,00€	RESULTAT REPORTE N-1 (002) si positif	- €	
TOTAL cumulé	7 593 851,40€	TOTAL cumulé	7 593 851,40€	

Dans l'optique de maîtriser les dépenses de fonctionnement, chaque service sera destinataire d'une lettre de cadrage budgétaire en fonctionnement (et en investissement) ce qui permettra une gestion plus fine des dépenses du quotidien. Des économies sont également attendues grâce à l'électricité auto-produite du parc photovoltaïque, à la remise à plat progressive des marchés publics (informatique, copieurs, alimentaire...) ainsi qu'à la maîtrise des dépenses de personnel.

Cette rigueur permet de maintenir les subventions octroyées aux associations, aux écoles, au collège et au Centre communal d'action sociale de la ville.

c) La fiscalité

Le Conseil municipal adopte chaque année un taux pour la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties, non bâties la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et les logements vacants. Les recettes 2023 se sont élevées à 2 639 633€.

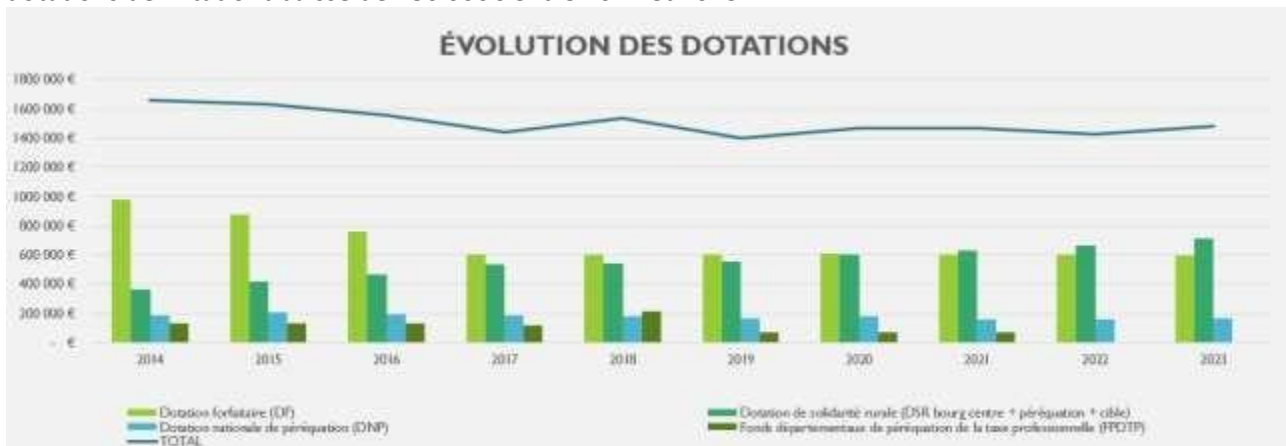
Comme validé par la Commission des Finances du 22 février 2024 puis en Conseil municipal au moment de l'approbation du Débat d'orientation budgétaire le 5 mars 2024, pour la première fois depuis 12 ans, les taux des impôts locaux vont être revalorisés de 3,5 points en 2024 :

- ✓ Taxe Foncière (Bâtie) : 42,82 %
- ✓ Taxe Foncière (Non-Bâtie) : 77,82%
- ✓ Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et les logements vacants : 18,46%.

En 2024, la Taxe Foncière sur le patrimoine bâti restera la première recette fiscale de la ville avec environ 2 829 117,40€ attendus.

d) Les dotations de l'État

Comme en témoigne l'histogramme ci-dessous, les dotations de l'Etat tendent à poursuivre leur diminution dans la mesure où elles n'ont pas toujours été corrélées à l'inflation. A titre d'exemple, à Ambazac, les dotations de l'État ont baissé de 180 000€ entre 2014 et 2023.



Pour 2024, il est prévu un maintien de l'enveloppe actuelle et une ventilation par dotation similaire.

NB : La ville reste dans le dispositif de Dotation de solidarité rurale cible qui lui permet de proposer une tarification sociale au restaurant scolaire garantissant à la grande majorité des enfants de bénéficier d'un repas à 1€.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité ainsi que le capital de la dette. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, d'études préalables à des travaux ou projets, et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les dotations perçues au titre de compensation de la TVA ou des taxes d'aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (elles peuvent provenir de l'Union Européenne, l'Etat via la Préfecture notamment, la Région ou le département par exemple).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Prévision	Recettes	Prévision
10: Dotations, fonds divers	5 000,00€	024: Cessions immo	70 000,00€
16: Emprunts et dettes	645 000,00€	10: Dotations FCTVA	240 885,00€
20: Immo incorporelles	131 040,00€	1068: Excédent fonctionnement	1 215 722,80€
21: Immo corporelles	323 647,71€	13: Subventions	791 711,89€
23: Immo en cours	1 628 788,94€	16: Emprunts	300 000,00€
		27: Autres immobilisations financières	220 000,00€
TOTAL DEPENSES REELES	2 733 476,65€	TOTAL RECETTES REELES	2 838 319,69€
		021 Virement sec° exploitation	525 618,03€
040: Opérations entre sect°	243 000,00€	040: Opérations entre sect°	366 000,00€
041: Opérations patrimoniales	200 000,00€	041: Opérations patrimoniales	200 000,00€
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	443 000,00€	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 091 618,03€
TOTAL (B)	3 176 476,65€	TOTAL (H)	3 929 937,72€
RESULTAT REPORTE N-1 (001) si négatif	753 461,07€	RESULTAT REPORTE N-1 (001) si positif	- €
TOTAL cumulé	3 929 937,72€	TOTAL cumulé	3 929 937,72€

Les recettes réelles d'investissement prévues pour 2024 sont de 2 838 319,69€.

Les dépenses réelles d'investissement budgétées pour 2024 s'élèvent à 2 733 476,65€.







c) Les orientations pour 2024

Comme cela a été évoqué plus haut, la situation financière de la ville appelle à la prudence compte tenu du contexte économique et de la dégradation de notre épargne.

Les orientations pour 2024 vont donc être :

- Un ralentissement des engagements financiers de la ville en investissement : la collectivité va ainsi mettre en pause les projets non-indispensables (dans l'attente notamment de notifications de subventions importantes) et poursuivre les travaux programmés et ou amorcés ;
- Un besoin de dégager des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement du fait de la chute de l'épargne, ceci par deux leviers : la fiscalité et le recours à l'emprunt.
- Une volonté de maintenir les tarifs municipaux qui bénéficient au quotidien à tous les habitants, dont les familles, (ALSH/restaurant scolaire, salles municipales...), ainsi que les subventions aux associations et au CCAS.

Les principaux investissements pour 2024 sont les suivants :

	Travaux de mise en accessibilité PMR (accueil de la mairie, sanitaires de la Halle des sports)*
	Travaux contre le radon à la Gendarmerie (75K€)*
	Réfection de voirie/trottoirs rue Carnot (67K€)
	Prise en charge des huisseries du nouveau dojo (70K€)*
	Fin de l'aménagement du cheminement doux reliant le domaine de Muret et Jonas*
	Travaux de rénovation de l'éclairage public av. Mitterrand (43K€)*

De plus, seront entamés cette année, les travaux sur le réseau d'eaux pluviales avenue du Général de Gaulle ou des travaux d'entretien de notre patrimoine forestier. Compte tenu des éléments financiers évoqués plus haut, le projet de baignade à Jonas est mis sur pause dans l'attente de la sécurisation du financement de l'opération.

/!\ *Les montants indiqués ne prennent pas en compte les subventions accordées.

d) Les recettes d'investissements prévues

Afin de financer les investissements de 2024, différentes recettes sont estimées :

- FCTVA : 188 185€
- Taxe d'aménagement : 52 000€
- Produit de cessions immobilières : 70 000€
- Subventions diverses prévisionnelles (DETR, DSIL, région, département...) : 791 711€
 - Fond mobilité cheminement doux : 157 234€
 - Fondation du patrimoine (pagode) : 65 000€
 - Travaux du dojo : 10 300€
 - Réfection des trottoirs : 32 400€
 - Montant des restes à réaliser 2023 : 526 777€.

NB : D'autres notifications de subventions sont attendues à partir de la fin du mois de mars.

Une ligne d'emprunt de 300 000,00€ est prévue ; elle pourra être contractée au cours de l'année en fonction des dépenses à régler.

A noter enfin que la Commune souhaite mettre en vente 5 parcelles constructibles aux Lathières ce qui pourrait constituer une recette supplémentaire.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Principaux ratios 2023

Informations financières 2023- Ratios (2)	Valeurs	Moyenne nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1133	1048
Produits des impositions directes	492	543
Recettes réelles de fonctionnement/population	1240	1237
Dépenses d'équipement brut/population	200	318
Encours de la dette/population	969	911
DGF/population	257	165
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54,30%	54,60%
Marge d'autofinancement/recettes réelles de fonct. (2)	101,40%	91,80%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	16,2%	25,70%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	78,20%	73,60%
Délai désendettement (en années)	9,2	4,9

b) Etat de la dette

En 2024, 4 emprunts vont s'éteindre (deux concernant la construction du restaurant scolaire/ALSH, un relatif au financement des investissements 2003 et un relatif à l'investissement des travaux de rénovation de l'église en 1990).

NB : Le transfert de trois avances remboursables contractées pour la construction du bassin d'orage auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne est en cours. Par ailleurs, une ligne de trésorerie de 400 000,00€ a été ouverte en début d'année 2024 afin de palier à un besoin de liquidité liée à un retard de versement d'attribution de compensation. Un montant de 300 000,00€ a été tiré.

Le capital restant dû est d'environ 5 580 000€.

En 2024, la commune remboursera 643 213€.

Le profil d'extinction théorique de la dette est le suivant :



III. BUDGET ANNEXE DE L'EAU

En 2023, les grands équilibres de ce budget ont été conservés : les recettes de fonctionnement sont en hausse ce qui s'explique notamment par la perception en décalé des paiements des consommations d'eau des communes voisines ; les dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté (+5K) grâce à une gestion rigoureuse ; l'épargne nette est de +79K€. Les dépenses d'investissement de 2023 ont principalement consisté en la réhabilitation du réservoir de Fontaube (200K€), la réfection du réseau allée des Ribières (6K€) et l'achat d'un appareil de recherche de fuites (11K€). Une subvention exceptionnellement importante de l'Agence de l'eau est attendue (105K€) dans le cadre du Plan de résilience.

Ce budget a pour objectif la gestion et le renouvellement du réseau d'eau potable de la ville. A ce titre, plusieurs projets sont prévus pour 2024 :

- Réfection des canalisations de l'eau potable de l'avenue du Général de Gaulle : 186K€
- Mise en service du nouveau captage à Vieux
- Mise en œuvre de la tarification revue en 2024
- Distribution des kits hydro-économiques aux Ambazacois
- Adhésion programmée au Syndicat Vienne Combadé

BP 2024 EAU 602		FONCTIONNEMENT		08/03/2024
Dépenses	Prévision	Recettes	Prévision	
011: Dépenses générales	220 000,00€	013: Atténuations de charges	- €	
012: Charges de Personnel	280 000,00€	70: Ventes produits fabriqués	698 000,00€	
014: Atténuation de produit	55 000,00€	73: Impôts et taxes	- €	
022: Dépenses imprévues	- €	74: Dotations, subventions	- €	
65: Autres charges gest courante	15 600,00€	75: Autres produits	2 000,00€	
66: Charges financières	35 000,00€	76: Produits financiers	- €	
67: Charges exceptionnelles	1 000,00€	77: Produits exceptionnels	2 800,00€	
68: Dotations provisions	10 000,00€	78: Dotations amort et provisions	15 000,00€	
TOTAL DEPENSES REELES	616 600,00€	TOTAL RECETTES REELES	717 800,00€	
023: Virement à l'investissement	165 262,21€	042: Opération d'ordre transfert	95 000,00€	
042: Immobilisation cédées	- €			
042: Dotation aux amortissements	190 000,00€			
042: Provisions créances				
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	355 262,21€	TOTAL RECETTES D'ORDRE	95 000,00€	
TOTAL (A)	971 862,21€	TOTAL (G)	812 800,00€	
RESULTAT REPORTE N-1 (002) si négatif	0,00€	RESULTAT REPORTE N-1 (002) si positif	159 062,21€	
TOTAL cumulé	971 862,21€	TOTAL cumulé	971 862,21€	
INVESTISSEMENT				
Dépenses	Prévision	Recettes	Prévision	
10: Dotations, fonds divers	- €	024: Cessions immo	- €	
16: Emprunts et dettes	58 000,00€	10: Dotations FCTVA		
20: Immo incorporelles	44 113,76€	1068: Excédent fonctionnement		
21: Immo corporelles	108 100,00€	13: Subventions	104 812,00€	
23: Immo en cours	467 530,01€	16: Emprunts		

TOTAL DEPENSES REELES	677 743,77€	TOTAL RECETTES REELES	104 812,00€
040: Opérations entre sect°	95 000,00€	021 Virement sec° exploitation	165 262,21€
041: Opérations patrimoniales	- €	040: Opérations entre sect°	190 000,00€
		041: Opérations patrimoniales	- €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	95 000,00€	TOTAL RECETTES D'ORDRE	355 262,21€
TOTAL (B)	772 743,77€	TOTAL (H)	460 074,21€
RESULTAT REPORTE N-1 (001) si négatif		RESULTAT REPORTE N-1 (001) si positif	312 669,56€
TOTAL cumulé	772 743,77€	TOTAL cumulé	772 743,77€

Pour 2024, ce budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 971 862,21€ et en investissement à hauteur de 772 743,77€.

En fonctionnement, les recettes proviennent principalement de la vente de ce service à la population et à des communes voisines.

Actuellement, 2 emprunts à taux fixe sont imputés à ce budget pour un capital restant dû de 706 424,00€.

IV. BUDGET ANNEXE DES ENERGIES RENOUVELABLES

Ce budget a pour objectif la gestion, l'entretien et le développement du parc de panneaux photovoltaïques de la commune permettant de devenir davantage indépendant énergétiquement. La commune est dotée depuis 2023 de deux infrastructures : une au domaine de Muret en toiture, et une au sol avenue Markt Eckental derrière la déchetterie.

L'année 2023 a également été marquée par un montant record, pour ce budget, de recettes de ventes d'électricité. Comme cela avait été annoncé et voté en Conseil municipal, un emprunt a été contracté en cours d'année afin de boucler le financement du parc photovoltaïque en autoconsommation collective. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe qui vient notamment compléter les subventions d'un montant de 236K€. Le budget termine équilibré avec un excédent global de 82K€.

BP 2024 ENERGIES Ambazac 605		FONCTIONNEMENT		08/03/2024
Dépenses	Prévision	Recettes	Prévision	
011: Dépenses générales	11 142,00€	013: Atténuations de charges	- €	
012: Charges de Personnel	- €	70: Ventes produits fabriqués	55 822,74€	
014: Atténuation de produit	- €	73: Impôts et taxes	- €	
022: Dépenses imprévus	- €	74: Dotations, subventions	- €	
65: Autres charges gest courante	- €	75: Autres produits	- €	
66: Charges financières	9 000,00€	76: Produits financiers	- €	
67: Charges exceptionnelles	100,00€	77: Produits exceptionnels	- €	
68: Dotations provisions	- €			
TOTAL DEPENSES REELES	20 242,00€	TOTAL RECETTES REELES	55 822,74€	
023: Virement à l'investissement	12 098,00€	042: Opération d'ordre transfert	12 100,00€	
042: Immobilisation cédées	- €			
042: Dotation aux amortissements	30 304,00€			
042: Provisions créances	- €			
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	42 402,00€	TOTAL RECETTES D'ORDRE	12 100,00€	
TOTAL (A)	62 644,00€	TOTAL (G)	67 922,74€	
RESULTAT REPORTE N-1 (002) si négatif	5 278,74€	RESULTAT REPORTE N-1 (002) si positif	€	
TOTAL cumulé	67 922,74€	TOTAL cumulé	67 922,74€	
INVESTISSEMENT				
Dépenses	Prévision	Recettes	Prévision	
10: Dotations, fonds divers	- €	024: Cessions immo	- €	
16: Emprunts et dettes	239 000,00€	10: Dotations FCTVA		
20: Immo incorporelles	20 000,00€	1068: Excédent fonctionnement		
21: Immo corporelles	10 000,00€	13: Subventions	174 278,23€	
23: Immo en cours	23 232,36€	16: Emprunts	- €	
TOTAL DEPENSES REELES	292 232,36€	TOTAL RECETTES REELES	174 278,23€	
040: Opérations entre sect°	12 100,00€	021 Virement sec° exploitation	12 098,00€	
041: Opérations patrimoniales	432 000,00€	040: Opérations entre sect°	30 304,00€	
		041: Opérations patrimoniales	432 000,00€	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	444 100,00€	TOTAL RECETTES D'ORDRE	474 402,00€	
TOTAL (B)	736 332,36€	TOTAL (H)	648 680,23€	
RESULTAT REPORTE N-1 (001) si négatif		RESULTAT REPORTE N-1 (001) si positif	87 652,13€	
TOTAL cumulé	736 332,36€	TOTAL cumulé	736 332,36€	

Plusieurs projets d'investissement sont prévus pour 2024 avec :

- L'étude d'un second projet de parc photovoltaïque dont la subvention régionale a été accordée ;
- Le remplacement d'un onduleur sur le parc en toiture au domaine de Muret : environ 8 000€.

Pour 2024, ce budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 67 922,74€ et en investissement à hauteur de 736 332,36€.

En fonctionnement, les recettes proviennent principalement de la revente d'électricité et de la facturation d'une partie de l'électricité produite et consommée directement par les bâtiments municipaux au budget principal.

Actuellement, 1 emprunt à taux fixe est imputé à ce budget pour un capital restant dû de 280 506,00€. Le nouvel emprunt souscrit en 2023 l'a été pour un montant de 176 000,00€. Une avance consentie du budget principal d'un montant de 220 000,00€ a également été consentie courant 2023 dans l'attente de subvention ; elle sera progressivement remboursée au budget principal.

V. BUDGET ANNEXE DES GITES ET RESTAURANT MUNICIPAUX

En 2023 ce budget a généré 106K€ de recettes liées à la location des gîtes et du restaurant. 8K€ d'investissements ont été faits afin de conserver la qualité de l'offre. L'épargne nette dégagée en fin d'exercice est conséquente et s'élève à 112K€.

Pour 2024, les objectifs de ce budget demeurent la gestion, l'entretien et le développement des gîtes communaux et du restaurant situés au domaine de Muret. A ce titre, plusieurs travaux de valorisation sont prévus comme suivent :

- Travaux de rénovation énergétique en trois phases pour le restaurant (huisseries du restaurant, chaudière, huisseries de l'étage) : pour un total de 68 000€ d'investissements prévus jusqu'en 2026.
- Remplacement de la pergola du restaurant : 1500€ de fournitures + main d'œuvre en régie ;
- Réfection intégrale du gîte n°14 (particulièrement la salle de bain et la cuisine) : 6000€ ;
- Réaménagement de l'accueil des gîtes ;
- Poursuite des études pour la rénovation énergétique des pavillons...
- Changement de mobilier des gîtes : 10 000 €

Pour 2024, ce budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 197 458, 63€ et en investissement à hauteur de 78 648, 45€.

En fonctionnement, les recettes proviennent principalement location des gîtes et du loyer versé par le restaurateur.

Aucun emprunt n'a été contracté sur ce budget ; ainsi tous les investissements sont autofinancés.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Ambazac, le 14 mars 2024

Le Maire,
Peggy BARIAT

